# 

* Datum : 21-10-2015
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2015779134
* Auteur :

Justice de paix de Liège IV
Suite à la requête déposée le 13/07/2015, le juge de paix de Liège, canton de Liège IV a prononcé une ordonnance le 11 septembre 2015 prenant des mesures de protection de la personne et des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Michel Jean Félix MOUREAU, né à Liège le 11 septembre 1956, registre national n° 56.09.11-037.96, domicilié à 4020 Liège, quai de la Boverie 41, bte 91, résidant Foyer l'Albatros, rue du Bois 5, à 5660 Petite-Chapelle,
Madame Cécile GOLSTEIN, née à Liège le 6 février 1973, domiciliée à 4400 Flémalle, rue François CHEFNAY 15, a été désignée en qualité d'administrateur de la personne de la personne protégée susdite.
Maître Joël CHAPELIER, dont les bureaux sont sis à 4000 Liège, rue Félix Vandersnoeck 31, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Bontemps, Catherine.